

## SUBMISSION #7

- 7) **Submitted by:** Association franco-yukonnaise  
**Date Submitted:** October 1, 2017  
**Electoral District/Community:** Whitehorse

### **Submission:**

The Association franco-yukonnaise (AFY) is a not-for-profit organization. It advocates a community and multidisciplinary approach by taking action in a variety of areas and offering a varied range of services in French. Its mission is to create, develop and maintain the services, activities and institutions needed to assure quality of life in French in Yukon by working with its government, community and private partners.

### **Background**

AFY is celebrating 35 years of incorporation in 2017. However, Francophones have been part of Yukon's social fabric for much longer than that.

As far back as 1870, the discovery of promising gold ore deposits drew thousands of prospectors to the region, and Francophones were no exception. They flocked to Dawson which, by the end of the century, had become the capital of the territory and a destination in itself. There were many French Canadians who came to work as gold diggers, engineers, surveyors, musicians, politicians and in other mining-related trades. They owned or managed hotels, saloons, stores and various types of businesses. At the end of the Gold Rush, however, Dawson's population dwindled to 9,000. A quarter of that number were Francophones.

Francophones were instrumental in the prospecting that led to the establishment of the town of Mayo and to the Kluane Gold Rush in 1903-1904. More would arrive between 1920 and 1930, also drawn by the allure of the Klondike. The extension of the railway and the construction of the Alaska Highway, undertaken in 1942, would pave the way for further French-Canadian immigration to the territory. The mines would continue to be a major attraction for Francophones right up to the 1970s.

Franco-Yukon institutions and community rights first emerged in 1980. Section 23 of the Canadian Charter of Human Rights and Freedoms gave French first-language education its impetus and led to the creation of institutions such as École Émilie-Tremblay, the Commission scolaire francophone du Yukon and the Garderie du petit cheval blanc. In 1988, the Government of Yukon enacted its Languages Act, laying down the foundation for French services starting in 1993. This legislation recognized Canada's duality and the value of developing a viable Francophone community for Yukon and all of Canada.

The Languages Act stipulates that the public is entitled to receive government services in the language of their choice. Since January 1, 1990, laws and regulations have been enacted in both English and French.

In recent years, Yukon has been attracting more and more Francophones from all across the country—and from elsewhere as well. Between the 2001 and 2016 census surveys, the number of Yukon residents who reported French as their mother tongue rose from 975 to 1,700 (or from 3.4% to 4.8% of Yukon's population). Moreover, according to the 2016 Census, 14% of the population of Yukon can speak French, placing it third in Canada for being the most bilingual after Quebec and New Brunswick. Yukon's francophonie is gaining momentum and continually growing.

Like Yukon's population, the Francophonie is heavily concentrated in Whitehorse, with 82.6% of Francophones living in the Whitehorse census agglomeration area. Today, Yukon's French-speaking community is both vibrant and thriving.

A look at Nova Scotia's Acadian electoral districts

In January 2017, the Nova Scotia Court of Appeal ruled that effective representation and the protection of minorities under the Canadian Charter of Rights and Freedoms were as important as the principle of representation. In the case of Nova Scotia, the electoral district boundaries were modified to alter Francophone majority districts and thereby reduce the weight of Francophones in specific districts and their right to designate an MLA to represent their interests in the House of Assembly. This was also the case for one electoral district with a high proportion of Afro-Canadians. The concept of effective representation was at the heart of the decision of the Nova Scotia Court of Appeal.

In the Carter decision in 1991, which concerned the redistribution of federal electoral districts in Saskatchewan, the Supreme Court of Canada decided that the relative parity of voting power was not the only factor to be taken into account in determining electoral districts: "Factors like geography, community history, community interests and minority representation may need to be taken into account to ensure that our legislative assemblies effectively represent the diversity of our social mosaic. These are but examples of considerations which may justify departure from absolute voter parity in the pursuit of more effective representation; the list is not closed."

## **Francophone representation in Yukon**

We encourage the Commission to examine the statistics at its disposal to see if electoral districts could be redistributed to create a district where Francophones would have considerable weight. While we realize that the Commission does not necessarily have access to reliable, high-quality statistics, we nevertheless encourage it to explore this avenue.

## **Conclusion**

We thank the Commission for allowing us to express our opinion and respectfully remind it of the size and demographic growth of Yukon's Francophone community and of the challenges related to the protection of linguistic minorities under the Canadian Charter of Rights and Freedoms, while recognizing Yukon's practical and statistical challenges.

We would also like to take this opportunity to highlight the work of Elections Yukon during the recent elections for its communications with the public. We saw a strong French presence in traditional and social media alike.

The Association franco-yukonnaise wishes the Commission well in its deliberations.

# Mémoire à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales



Présenté par l'Association franco-yukonnaise

Septembre 2017

L'Association franco-yukonnaise (AFY) est un organisme sans but lucratif. Elle préconise une approche communautaire et pluridisciplinaire en intervenant dans divers domaines et en offrant une gamme variée de services en français. Elle a comme mission de créer, de développer et d'assurer le maintien de services, d'activités et d'institutions nécessaires à la qualité de la vie en français au Yukon en collaborant avec ses partenaires gouvernementaux, communautaires et privés.

### **Mise en contexte**

En 2017, l'AFY célèbre le 35<sup>e</sup> anniversaire de son incorporation. Toutefois, les francophones font partie du tissu social yukonnais depuis beaucoup plus longtemps que ça.

La découverte de gisements d'or prometteurs attire, à partir de 1870, des milliers de prospecteurs dans la région. Les francophones ne sont pas différents. À Dawson, devenue capitale du territoire à la fin du siècle et un véritable pôle d'attraction, les Canadiens français sont très nombreux. Non seulement sont-ils chercheurs d'or, mais aussi ingénieurs, arpenteurs, musiciens, politiciens et gens des divers métiers liés à la prospection minière. Hôtels, casinos, magasins et commerces variés appartiennent ou sont gérés par des francophones. À la fin de la ruée vers l'or, il ne reste que 9 000 personnes à Dawson, dont le quart est francophone.

Les francophones participent à la prospection qui préside à la fondation de la ville de Mayo, puis à la ruée vers le lac Kluane en 1903-1904. D'autres viendront entre 1920 et 1930, attirés eux aussi par les mirages du Klondike. La prolongation de la voie ferrée, puis la construction de la route de l'Alaska à partir de 1942 alimenteront aussi une immigration canadienne-française au territoire. Les mines constitueront jusque dans les années 1970 un facteur d'attraction francophone important vers le Yukon.

Les institutions et les droits de la communauté franco-yukonnaise sont apparus dans les années 1980. Sous l'impulsion de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, l'éducation en français langue première prend son envol. Des institutions comme l'École Émilie-Tremblay, la Commission scolaire francophone du Yukon et la Garderie du Petit cheval blanc sont créées. En 1988, le gouvernement du Yukon a adopté sa *Loi sur les langues* qui prévoit la mise en place de services en français dès 1993. Cette loi reconnaît le caractère dualiste du Canada et la valeur que représente le développement d'une communauté francophone viable pour le Yukon et l'ensemble du Canada.

Cette loi stipule que le public a le droit de recevoir des services du gouvernement dans la langue de son choix. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1990, les lois et les règlements sont adoptés en anglais et en français.

Au cours des dernières années, le Yukon a attiré de plus en plus de francophones d'un peu partout au pays, mais également d'ailleurs. Entre les recensements de 2001 et de 2016, la population yukonnaise ayant le français comme langue maternelle est passée de 975 ou 3,4 % à 1 700 ou 4,8 % de la population du Yukon. De plus, toujours selon le Recensement de 2016, 14 %

de la population yukonnaise peut s'exprimer en français, le troisième plus haut taux au Canada après le Québec et le Nouveau-Brunswick. La francophonie yukonnaise est sur un élan et sa présence augmente.

Comme la population yukonnaise, la francophonie se trouve très concentrée à Whitehorse, avec 82,6 % des francophones se trouvant dans la région métropolitaine de recensement de Whitehorse. La francophonie yukonnaise est aujourd'hui à la fois vibrante et croissante.

### **Renvoi sur les circonscriptions acadiennes en Nouvelle-Écosse**

En janvier 2017, la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse a statué que la représentation effective et la protection des minorités en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés étaient aussi importantes que le principe de représentativité<sup>1</sup>. Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, la carte électorale avait été modifiée pour changer des circonscriptions à majorité francophone et ainsi diminuer le poids des francophones dans des circonscriptions précises et leur droit de désigner un député pour représenter leurs intérêts à l'Assemblée législative. C'était également le cas d'une autre circonscription avec une importante proportion d'Afro-Canadiens. Le concept de la représentation effective était au cœur de la décision de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse.

Dans l'arrêt Carter en 1991, qui portait sur le redécoupage des circonscriptions fédérales en Saskatchewan, la Cour suprême du Canada jugeait que la parité relative des votes n'était pas le seul facteur à tenir en compte pour la mise en place de circonscriptions : « *Des facteurs tels les caractéristiques géographiques, l'histoire et les intérêts de la collectivité et la représentation des groupes minoritaires peuvent devoir être pris en considération si l'on veut que nos assemblées législatives représentent effectivement la diversité de notre mosaïque sociale. Ce ne sont là que des exemples de considérations qui peuvent justifier une dérogation à l'égalité absolue des votes dans la poursuite d'une représentation plus effective; la liste n'est pas exhaustive.* »<sup>2</sup>

### **Représentation francophone au Yukon**

Nous encourageons la Commission à étudier les statistiques à sa disposition pour voir si un redécoupage des circonscriptions pourrait se faire afin de créer une circonscription où les francophones auraient un poids significatif. Nous reconnaissons toutefois que des statistiques fiables et de qualité ne sont pas nécessairement disponibles à la Commission. Cela étant dit, nous encourageons la Commission à explorer cette possibilité.

### **Conclusion**

Nous voudrions remercier la Commission de nous permettre d'exprimer notre opinion. Nous lui rappelons respectueusement l'importance et la croissance démographique de la communauté francophone du Yukon ainsi que les différents défis liés à la protection des minorités linguistiques de la Charte canadienne des droits et libertés, tout en reconnaissant les défis pratiques et statistiques du Yukon.

---

<sup>1</sup> <https://www.canlii.org/en/ns/nsca/doc/2017/2017nsca10/2017nsca10.html>

<sup>2</sup> [http://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/off/recom\\_redis&document=ch2&lang=f](http://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/off/recom_redis&document=ch2&lang=f)

Nous aimerions également en profiter pour souligner le travail d'Élections Yukon lors des dernières élections pour ses communications avec le public. Nous avons vu une bonne présence en français dans les médias traditionnels ainsi que les médias sociaux.

L'Association franco-yukonnaise aimerait souhaiter à la Commission de bonnes délibérations.